

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE : Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$3.00

Ed. SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$3.00

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GÉRIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GÉRIN, Éditeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE : Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES :

Par ligne Edition SEMI-QUOTIDIENNE, première insertion, Brevier... \$ 0.09

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 8 et 20c. la ligne.

Adresses d'Affaires

A. L. DESAULNIERS AVOCAT, Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON AVOCATS, Bureau : rue du Platon.

MALHIOT & LABARRE AVOCATS, Bureau : rue Bonaventure.

J. M. DESILETS AVOCAT, Bureau : rue St. Joseph.

A. B. CRESSE AVOCAT, Bureau : rue Notre-Dame.

BOURDAGES & GERVAIS AVOCATS, Bureau : rue Bonaventure, à la résidence de M. Bourdages.

P. A. BOUDREAU AVOCAT, Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.

J. B. L. HOULD AVOCAT, Bureau : coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Bureau : rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE AVOCAT, Bureau : rue Bonaventure.

J. F. V. BUREAU AVOCAT, Bureau : rue des Champs, en face du Palais de Justice.

F. X. GAUTHIER AVOCAT, Rue Notre Dame, porte voisine de la librairie de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL AVOCAT, Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

L. D. PAQUIN AVOCAT, Bureau : rue Notre-Dame, dans la bâtisse de MM. Dufresne & Frère. M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

A. TURCOTTE AVOCAT, Bureau : rue des Champs.

EPHREM DUFRESNE AVOCAT, Bureau : rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM Dufresne & Frère, libraires.

ALEXIS L. DESAULNIERS AVOCAT, Rivière-du-Loup.

O. CARON AVOCAT, St. François du Lac.

Dr. GERVAIS, Bureau : rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY, Rue Royale, ancienne résidence de feu Dr. Giroux.

I. L. CLAIR SYNDIC OFFICIEL, Bureau : rue Craig, bâtisse du "Constitutionnel."

L. A. CAMIRAND NOTAIRE, Bureau : rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel."

Geo. E. HART NOTAIRE, Bureau : rue des Forges.

Adresses d'Affaires

EZEKIEL M. HART & Fils Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie COURTIERS, Bureau : rue du Platon.

Jos. DeNIVERVILLE HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA HUISSIER, Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

J. BARNARD ARCHITECTE PROVINCIAL, Bureau : rue Notre-Dame, chez M. H. Dufréne.

Assurances

COMPAGNIE D'ASSURANCE ANDES CINCINNATI, O.

J. B. BENNET, Président, J. J. BERNÉ, Inspecteur des Agences, J. H. BEATTIE, Secrétaire, BYRON D. WEST, Assistant-Secrétaire.

Actifs, le 30 Juin 1871, \$1,501,822,51

Cette compagnie a payé les \$850,000 qu'elle a perdus dans le dernier incendie de Chicago sous un délai de 15 jours, sans toucher à son capital, et elle s'est pleinement conformée à la loi d'assurance du Canada, ayant déposé les fonds nécessaires à Ottawa pour la sécurité des détenteurs de police, etc.

ROBERT KIERNAN, Agent, Trois-Rivières, 19 décembre 1871.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU, 1803 - ETABLIE EN - 1803

BUREAU EN CHEF : Rue Old Broad, et 16 Pall M. LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA : 66 et 65, rue St. François-Xavier, MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ : £1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice, Cus. DUMOULS, WILL. A. RUSTOUL, Agent, Agent général pour le Canada.

Trois-Rivières, 1 novembre 1870.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Contre l'Incendie des Edifices Isolés du Canada,

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villos et les villages. Cette classe de risques choisis lui permet d'offrir des polices aux taux les plus bas. Elle est spécialement recommandée à la classe agricole par plusieurs membres du District et citoyens éminents de la ville et de la campagne.

ALEXANDRE MCKENZIE, Ecr. & P. Président, EPHREM DUFRESNE, Agent.

Pour Trois-Rivières, les Comtés de St. Maurice et Champlain. Trois-Rivières, 22 novembre 1871.

Feuilleton du Constitutionnel

UNE SEUR de FABIOLA

CHAPITRE ONZIÈME LA VIERGE CHRÉTIENNE

(Suite.)

Avant que le Christ, né d'une vierge fit entendre ces paroles : Bienheureux ceux dont le cœur est chaste et pur, ceux qui, en vue du royaume de Dieu, gardent librement et par choix le célibat, la continence, dans ce qu'elle a de plus élevé, de plus surhumain, de plus angélique, était une vertu inconnue au monde. Une seule femme, celle que Dieu avait choisie, préparée pour porter dans son sein son Verbe éternel fait chair, l'avait comprise et goûtée. Son âme éclairée d'en haut en avait mesuré l'excelsité ; son cœur tout innocent en avait senti le charme divin.

L'idolâtrie, née de l'alliance de l'orgueil et de la volupté, et qui de vaît fatalement aboutir au culte de la chair, à la déification des sens, ne pouvait s'élever à la hauteur d'une vertu qui atteint et immole le cœur lui-même dans ce qu'il a de plus intime pour le rendre digne de Dieu, l'égal, le frère des esprits bienheureux. Ces vestales du paganisme, ces prêtresses du Nord et des Gaules, qui ne devaient pas prendre d'époux ne soupçonnaient guère cette immolation volontaire, cette pureté intacte du cœur demandée de la vierge. Leurs faiblesses, leurs débauches, se trahissaient trop souvent aux yeux des hommes, et la loi avait des rigueurs pour les punir. Mais le regard de Dieu sondait seul ces défaillances intérieures, ces prévarications secrètes de l'âme qui rendaient sans mérite devant lui leur continence légale.

Au sein même du peuple de Dieu la virginité était sans honneur, comme la stérilité était un opprobre. La fille de Jephthé, vouée au Seigneur par son père imprudent n'a qu'un regret elle est la vierge encore et elle doit en vertu de cette promesse sacrée vivre ou mourir vierge ; elle demande deux mois entiers pour se retirer sur les montagnes et y pleurer, avec ses jeunes compagnes, sa virginité. Elle n'aura pas, comme les filles de sa nation, le bonheur de recevoir et d'aimer un époux. C'est là sa douleur, le sujet de ses larmes, et pour elle tout le mérite de sa douce obéissance et de son généreux sacrifice.

L'Evangile, repoussé par les maîtres de Juda et d'Israël, est annoncé aux nations ; un esprit nouveau, tout divin, pénètre, ranime ces masses que la corruption avait épuisées. La foi renouvelle la face de la terre, elle enfante des prodiges, la charité ne connaît plus de limites dans ses dévouements, la pauvreté à ses partisans enthousiastes, l'humilité ambitionne et courtoise les mépris et les opprobres, la douleur et la mort sont enviées, accueillis avec un doux sourire ; des soldats, des héros d'une espèce nouvelle, entrent pleins d'ardeur et triomphant dans la lutte sanglante où le vieux monde païen a juré de vaincre, à force de barbarie et de supplices, le monde nouveau son rival, qui demande sa place au soleil et ne prétend à rien moins qu'à l'héritage de tous les siècles.

Dans ce mouvement de transformation, la chasteté avait aussi sa place marquée ; ses palmes, pour n'être pas teintes de sang, n'en seraient pas moins glorieuses ; ses combats, ses triomphes, cachés aux yeux des hommes, n'en auraient que plus d'éclat aux yeux de Dieu... Elle aussi devait avoir ses héros. Le lis à la main, symbole de blancheur de leur âme, ils prirent, pour aller plus sûrement au ciel, le chemin qu'avaient suivi la reine des vierges et le disciple bien-aimé qui dut à son innocence les prédilections de son maître.

Déjà, du temps que saint Paul écrivait sa lettre aux Corinthiens, beaucoup de jeunes chrétiennes, nobles ou plébéiennes, libres ou es-

claves, avaient, après les épreuves convenables, consacré par un vœu solennel leur virginité. L'apôtre les appelait les fiancées du divin époux ; il les encourageait dans le choix qu'elles avaient fait ; leur cœur, disait-il, ne serait point partagé dans son amour ; uniquement occupées du soin de plaire à Dieu, elles échapperaient aux douloureuses préoccupations de la famille, et ne connaîtraient point ces tribulations qui suivent le mariage. Saint Jean, de son côté, dans ses sublimes ravissements, les voyait former au ciel le cortège d'honneur de l'Agneau sans tache ; il les entendait chanter sous les voûtes de la céleste Jérusalem des cantiques mystérieux d'amour inconnus aux autres élus.

L'Eglise de Cartage, déjà florissante à l'époque dont nous parlons, avait aussi des vierges, dont la modestie contrastait singulièrement avec l'horrible corruption que le paganisme avait introduite dans ces climats brûlants, où les âmes sont toutes de feu, comme l'air qu'on y respire. Beaucoup de jeunes filles, élevées à l'ombre rafraîchissante de la croix, avaient, comme pour expier les abominations de la cité embrassée la continence virgine ; l'évêque les avait consacrées solennellement à Dieu. La douce, la pieuse Rufine, l'orpheline des Gaules, se distinguait parmi elles par une vie plus parfaite et plus retirée. Une nouvelle compagne, une nouvelle sœur allait entrer dans ce chœur des saintes épouses du Christ.

Angela, c'était son nom, appartenait à une famille opulente qui était venue de Rome s'établir à Carthage pour l'intérêt de son commerce. Son père et sa mère étaient chrétiens. Déjà avancés en âge, ils avaient abandonné depuis quelques années la négociation pour vaquer uniquement à la prière et aux bonnes œuvres. Leurs aumônes étaient considérables ; ils prenaient surtout un soin particulier des vieillards pauvres et infirmes que les païens laissent sans pitié languir dans la misère et l'abandon. Beaucoup de ces malheureux, touchés de leur dévouement, embrassaient la religion du Christ.

Angela montra de bonne heure un grand attrait pour la piété. A l'âge où les enfants ne pensent encore qu'au jeu, elle faisait déjà son bonheur de la prière. Plusieurs fois le jour, elle se retirait dans sa chambre et s'agenouillait aux pieds d'un crucifix et d'une image de Marie. Les mains pieusement jointes ou croisées sur sa poitrine, elle priait avec ferveur et s'essayait à l'oraison où elle devait plus tard exceller. Elle avait à peine douze ans, que ses parents la surprenaient tout abimée, absorbée dans cet exercice. Sa figure était alors resplendissante, comme sous les rayons d'un soleil pur ; son visage était enflammé et ses lèvres légèrement agitées murmuraient de douces paroles d'amour. On eût dit qu'elle écoutait de mystérieux, ineffables entretiens, qu'elle voyait, qu'elle contemplait sous une forme sensible le bien-aimé qui lui parlait ; elle pressait son cœur de ses mains, comme pour en comprimer les battements et ne rien perdre de ce qui lui était dit.

Jamais peut-être on ne vit un caractère plus doux, plus égal : on ne pouvait la voir sans se sentir attiré vers elle par un mouvement irrésistible. Si elle était au milieu des ses jeunes compagnes, elle les intéressait, les attachait par quelque pieux récit emprunté aux livres ou à l'Evangile le racontant avec un charme, une naïveté qui le faisait goûter à toutes. Après d'elle, elles oublièrent les amusements qu'elles recherchaient partout ailleurs avec avidité ; leur légèreté, leur pétulance naturelle, faisaient place, pour un moment du moins, à une douce gravité ; et quand on s'en étonnait : Comment, disaient-elles, ne serions-nous pas sages auprès de celle qui est la sagesse même, et qui a toujours tant de belles choses à nous dire ?

Angela avait toujours eu en horreur le mensonge, jamais il ne souilla ses lèvres. Tout enfant, elle avouait ingénument les fautes qu'elle croyait avoir faites. Elle obéissait avec simplicité et avec joie, non seulement à ses parents, mais aussi aux maîtres qu'on lui donna pour son éducation, et aux femmes

chargées de veiller sur elle. Elle fit connaître plus tard que, la première fois qu'elle avait lu dans l'Evangile ce qui est écrit de Jésus enfant, il souleva, cette parole avait fait sur elle une vive impression, qu'elle avait résolu en son cœur de pratiquer toujours, pour son amour, l'obéissance, comme il l'avait pratiquée lui-même, et elle fut toujours si fidèle à sa promesse, qu'on eût dit qu'elle n'avait pas de volonté propre.

Mais ce qu'il y avait de plus admirable en elle, c'était sa modestie, son tendre amour pour la pureté. Avant même qu'elle put avoir le sentiment du mal, elle montrait à cet égard une délicatesse dont le principe ne pouvait être que surnaturel. Dès l'âge de cinq ans, elle refusa les soins de ses suivantes et de sa mère elle-même, procédant seule à son habilement et à son coucher. Bien rarement elle avait recours au bain, et ne s'y résignait que par déférence au désir de ses parents ; encore avait-elle obtenu d'eux, dans ces circonstances, de n'être point accompagnée : la présence même d'une femme eût affligé sa pudeur.

A douze ans, en présence de l'évêque et de ses parents, elle manifesta le désir de consacrer à Dieu sa virginité, et elle parla avec tant d'onction et de sagesse du bonheur qu'elle goûterait à être la fiancée du Christ, qu'ils fondirent en larmes et ne purent s'empêcher de reconnaître que le Seigneur avait parlé par ses lèvres, et qu'il l'avait marquée visiblement du sceau de la prédestination à cette alliance. Le pieux pontife avait donc reçu ses premiers engagements et l'avait admise au rang de postulante, selon la coutume de ce temps. De ce moment, Angela s'était renfermée dans une retraite plus profonde, ne sortant guère que pour assister aux offices de la messe. Elle passait une grande partie du jour en prière, s'entretenant avec Jésus-Christ, qu'elle semblait toujours voir et entendre, comme l'heureuse contemplative de Béthanie. La nuit, elle se levait encore pour prier, et souvent le jour naissant la surprenait à genoux, les mains tendues vers l'image du Christ, les lèvres entr'ouvertes par un sourire ineffable où se peignaient les joies de l'âme et les ravissements extatiques du cœur.

Les jours de l'épreuve étaient accomplis : la jeune fiancée du Christ, qui rentrerait dans sa vingt-deuxième année, venait consacrer sa consécration, objet de ses vœux les plus ardents, et se donner pour toujours à son bien-aimé. Elle était aux pieds du saint évêque, entourée du cœur des vierges de la cité ; plus près et à ses côtés se tenaient la pieuse Rufine et Marcella, noble patricienne de Carthage, qui avaient été choisies pour être ses témoins. Quoique le jour ait à peine paru, l'assemblée est nombreuse : toutes les familles chrétiennes ont voulu rendre un hommage public à la vertu de la modeste Angela. La noble épouse d'Hannon y était venue des premières, accompagnée de sa fille Vivian ; celle-ci, en qualité de catéchumène, pouvait assister à la réunion des fidèles jusqu'au moment où commençait l'oblation des saints mystères.

L'autel est paré de ses plus riches ornements, comme aux jours des plus grandes solennités ; la pierre sacrée a disparu sous une nappe d'une blancheur éblouissante que des mains habiles ont pris soin d'orner de magnifiques broderies ; une frange en or en rehausse l'éclat. D'immenses bouquets de fleurs les plus belles qu'on ait pu rassembler en cette saison, artistement disposées dans des vases d'albâtre ou dans d'élegantes corbeilles drapées de pourpre, ondulent légèrement au souffle de l'air qui circule dans l'église. De distance en distance, des lampes d'or et d'argent, dans des nobles familles chrétiennes, versent leur douce clarté. Le silence est profond, toutes les respirations sont suspendues, comme au moment redoutable où, à la voix du prêtre, Dieu descend au milieu des siens ; Opta s'est levé, le bâton pastoral à la main et la mitre en tête. En quelques mots il rappelle les grands mystères de la virginité, qui, dans un corps mortel et soumis à la loi humiliante du péché, élève l'homme à l'innocence même des

anges ; combien est belle et précieuse aux yeux de Dieu trois fois sainte cette vertu que l'auguste Marie plaçait dans son estime au-dessus des sublimes prérogatives de la divine maternité, que le Christ a glorifiée dans son incarnation en suspendant toutes les lois de la nature pour naître d'une vierge, qu'il a honorée dans son disciple chéri : vertu qui donne à la pauvre fille du peuple elle-même pour fiancé, pour époux, le roi immortel des siècles ; elle l'appellera désormais son bien-aimé, son seul amour ; elle recevra de lui en échange les noms de sœur, de colombe, d'épouse : noms doux et sacrés qui feront encore trasaillir son cœur pendant toutes les éternités alors que l'amour l'omissant plus étroitement à son bien-aimé, elle le suivra avec ses chastes compagnes partout où il portera ses pas.

"Vocation toute de miséricorde de la part de Dieu, il choisit qui il lui plaît ; la créature n'a aucun droit, aucun titre à son élection ; vocation la plus haute à laquelle puisse aspirer la fille de l'homme, mais qui impose les devoirs les plus graves, et qui demande les plus éminentes vertus. La vierge chrétienne doit vivre de prière, aimer la retraite, fuir le monde et ses bruits, méditer sans cesse la loi du Seigneur, veiller à la garde de son innocence pour demeurer "sainte d'esprit et de corps", et consacrer à Jésus-Christ tout l'amour de son cœur, car c'est un époux jaloux qui ne souffre pas de rival."

Quand l'évêque eut fini de parler, des voix douces, harmonieuses comme celles qui se font entendre au ciel devant le trône de Dieu, commencèrent l'hymne sacré : "Qu'il est beau, chantaient-elles, beau d'une beauté céleste, le chaste dans sa voix ; Le cœur s'émeut et trassaille quand il l'entend lui dire ; "Levez-vous, hâtez-vous, pure et innocente colombe, descendez du Liban," et je ceindrai votre front d'une riche couronne, symbole de votre alliance. Voici, ô bien-aimé, votre sœur, votre épouse, semblable à la fleur des champs que la rosée du matin a rafraîchie, que les premiers rayons du soleil ont colorés du plus vif éclat, la voici semblable au blanc lis qui croît, humble et solitaire, dans les profondeurs de la vallée ; soupire à l'ombre de celui qui désire, le cherchant avec un tendre empressement parce qu'elle languit d'amour pour lui. O Jésus, divin fils de Marie, ô céleste époux des vierges, à vous seul honneur et gloire, à vous seul amour, amour éternel !"

Le cœur des vierges se tut ; Angela était agenouillée au pied de l'autel, l'évêque s'était assis sur le trône.

Que demandez-vous, mon enfant ? lui dit-il.

Mon père, lui répondit-elle, les yeux modestement baissés et les mains croisées sur la poitrine, mon père, autant que votre sainteté m'en jugera pas trop indigne, je demande à recevoir la voile de la consécration à Jésus-Christ, mon unique amour sur cette terre, et à prendre rang, dès aujourd'hui, parmi ses saintes épouses ! (A continuer.)

M. Desjardins, employé à Ottawa, de la Compagnie du Dominion Telegraph a réussi, après de longues recherches, à améliorer et à perfectionner en les simplifiant, les appareils qui servent à la transmission des signaux et des dépêches dans les télégraphes d'alarmes. Plusieurs de ces appareils sont très dispendieux et se vendent jusqu'à \$10,000. Celui de M. Desjardins ne coûterait que \$1,000. Mais ce n'est pas le seul résultat important de sa découverte. On sait que sous l'influence de certains changements atmosphériques, le télégraphe d'alarmes ne transmet pas toujours avec exactitude le signal donné. Il y a quelquefois des erreurs notables qui peuvent avoir des conséquences sérieuses en retardant l'arrivée des pompiers sur le théâtre d'un incendie.

Au moyen de l'appareil de M. Desjardins, on écarte toute cause d'erreur. Le premier venu peut faire fonctionner cet appareil, tandis que l'usage de celui qui existe actuellement exige un apprentissage de plusieurs mois. La découverte de notre compatriote se recommande donc à l'attention des villes qui possèdent des télégraphes d'alarmes ou songent à s'en pourvoir.—Miner.



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIERES, 27 JUIN 1872.

Le nouveau Gouverneur-général de la Confédération Canadienne, Lord Dufferin, a débarqué à Québec, hier matin. Il a été reçu par Sir N. F. Belleau, le général Sir Hastings Doyle, Sir John A. Macdonald, Sir Francis Hincks, M. Langevin, M. Chauveau etc. Il a été tout de suite conduit à Sonner Wood.

La fête nationale de la St. Jean-Baptiste a été célébrée, à Trois-Rivières, avec un éclat inaccoutumé. Tous les citoyens semblaient rivaliser de zèle à témoigner de leurs sentiments patriotiques. Décorations dans les rues avec des érabes, des drapeaux, des emblèmes de toutes les couleurs et de tous les goûts, souscriptions généreuses, procession enthousiaste, discours éloquent, canotade régulière, dîner, feu d'artifice, en mot tout ce que l'on pouvait désirer en un aussi beau jour de fête. Tous les magasins et toutes les places d'affaires étaient fermés. C'était jour de réjouissance nationale et générale.

Dès l'aurore le canon retentissait comme pour avertir les paisibles habitants de notre cité qu'un jour de fête incomparable allait commencer, et quelques minutes après l'on voyait les groupes animés parcourir nos rues pour hâter l'organisation des différents corps qui devaient prendre part à la procession.

A neuf heures, la foule réunie sur la place de la Halle aux denrées se mettait en marche pour la cathédrale, ayant en tête les bannières de la Société St. Jean-Baptiste et de l'Union St. Joseph, suivie des compagnies de pompiers et des zouaves-sapeurs.

La cathédrale était aussi décorée de verdure et l'autel avait revêtu ses plus beaux ornements. On ne pouvait désirer une foule plus nombreuse. C'est M. Legris qui officia, assisté de diacre et sous-diacre. M. Baril, professeur au collège de Trois-Rivières, prononça le sermon de circonstance. Pris à peu près à l'improviste M. Baril a cependant fait un discours qui nous promet, pour l'avenir, un ornement de plus pour la chaire chrétienne.

M. Baril, professeur au collège de Trois-Rivières, prononça le sermon de circonstance. Pris à peu près à l'improviste M. Baril a cependant fait un discours qui nous promet, pour l'avenir, un ornement de plus pour la chaire chrétienne.

Après la messe, la procession se mit en route conformément au programme que nous avons publié, alla saluer tour à tour le président de la Société M. J. N. Bureau, le vice-président, M. H. G. Malhiot, le président de l'Union St. Joseph, M. le Dr. A. Dubord, M. le curé Baillargeon, M. le Maire Desilets, etc.

Cette procession présentait un magnifique coup d'œil. Les sapeurs étaient à cheval, ainsi que les commissaires-ordinaires. Dans une voiture en voyait, le petit Saint-Jean-Baptiste représenté par un enfant de M. Whitford, Jacques-Cartier sous les traits de l'enfant de M. Denoncourt et un chef sauvage figuré par un enfant de M. Laveau. Outre les sociétés régulièrement organisées, les corps de métier étaient aussi représentés, et une petite presse sortie des ateliers du Constitutionnel, imprimait le long de la route des chansons patriotiques. La tenue des pompiers était irréprochable et leur uniforme éclatant ajoutait à la beauté du coup-d'œil.

Avant que la procession ne se dispersât devant l'hôtel-de-ville, M. J. N. Bureau remercia chaleureusement tous ceux qui avaient participé à l'éclat de la fête. M. Malhiot, M. A. L. Desaulniers, M. Gérin, M. McDougall et M. Lucien Turcotte furent successivement appelés à prendre la parole et adressèrent des discours patriotiques à l'assemblée.

Dans l'après-midi, pendant qu'un nombre de personnes, fuyant la chaleur et la poussière, s'en allaient en pique-nique sur les coteaux, un lunch réunissait une centaine de convives dans la grande salle du nouvel hôtel de M. Jos. Dufrene. Là encore la gaieté régna dans toute sa franchise au sein de l'effervescence du patriotisme.

Malgré l'attachement des canadiens-français à la France ils ont pris à l'Angleterre l'habitude des toasts et il a fallu boire une quinzaine de santés dont voici la liste telle que proposée par M. Bureau, président du banquet :

A la Reine; Au Maire et à la corporation; réponse par M. J. M. Desilets, M. Denoncourt et M. J. G. A. Frigon; A la France; réponse par M. Lucien Turcotte; Au Canada, par M. H. G. Malhiot; Au cierge par M. E. Gérin; Aux députés, par M. McDougall; Aux Professions libérales, par M. Boudreau; A la Presse par M. E. Gérin; A la milice, par M. Cressé et M. J. F. V. Bureau; Aux nationalités étrangères, par M. G. Balcer et

M. C. Broter; Au Commerce, par M. Shortis; A l'Agriculture, par M. Bourdage et M. Denoncourt; A l'Industrie par M. Lottinville et M. Z. Hamel; Aux dames, par M. J. F. V. Bureau.

Nous devons féliciter M. Bureau de la manière dont il appréciera de profonds souvenirs dans l'esprit des Triflaviens et de leurs amis de la campagne qui sont venus célébrer avec nous la fête patronale de la nationalité canadienne-française.

Le feu d'artifice, favorisé par une belle nuit, a duré jusqu'à 11 heures, et nous croyons pouvoir dire qu'il a mieux réussi que par le passé.

Malgré la chaleur écorante la journée a été vraiment belle et laissera de profonds souvenirs dans l'esprit des Triflaviens et de leurs amis de la campagne qui sont venus célébrer avec nous la fête patronale de la nationalité canadienne-française.

Hier soir, pour la première fois, M. le maire et messieurs les conseillers ont siégé dans l'hôtel-de-ville. La curiosité avait attiré une foule considérable. La salle des séances est aussi belle qu'on pourrait la souhaiter et le trône du maire a un air de grandeur qui fait penser aux grandes cités. Enfin, depuis si longtemps que notre conseil municipal était relégué dans les mansardes de la vieille halle aux denrées et dans les coins inoccupés du palais-de-justice, on trouve qu'il est bon de respirer dans une salle faite exprès pour les délibérations du corps civique. Cette satisfaction se peignait hier soir, dans la figure de tous les membres de la corporation.

Après quelques affaires de routine, et une vigoureuse sortie de M. Shortis contre la poussière de nos rues et contre les étalages de nos marchands, M. le maire prit la parole et félicita le conseil d'avoir mené à bonne fin la construction de l'hôtel-de-ville; M. Denoncourt lui succéda et fit un exposé fort encourageant de la situation financière de la corporation.

Appelés à prendre la parole, MM. Malhiot, Gérin, A. L. Desaulniers et P. E. Panneton adressèrent un concert d'éloges aux conseillers passés et présents, qui ont contribué à pousser notre ville dans la voie du progrès et des améliorations.

Désormais, ce sera un véritable plaisir pour les citoyens que de suivre les séances du conseil.

Dans un discours qu'il a prononcé à Montréal, le jour de la St. Jean-Baptiste, Sir George E. Cartier a déclaré que le chemin du Pacifique passerait par la Rive Nord de St. Laurent jusqu'à Québec.

La cour de circuit a été ouverte aujourd'hui par l'hon. juge Pabst.

Le treizième vaisseau d'outre-mer est entré dans notre port avant hier.

Au banquet d'adieu que lui ont donné les citoyens de Montréal, lord Lisgar s'est exprimé à peu près comme suit en répondant à sa santé :

Je suis infiniment sensible à l'honneur que vous me faites aujourd'hui et je vous en suis reconnaissant. Cette manifestation, à l'occasion de mon départ, me rappelle l'accueil si sympathique que j'ai reçu lors de mon arrivée en ce pays si hospitalier. Durant la période de mon administration, je n'ai eu qu'à me louer du cordial appui que l'on m'a accordé. En laissant le Canada, je suis aussi heureux de dire que celui qui doit me succéder possède toutes les qualifications et le talent nécessaires pour occuper le poste important de représentant de Sa Majesté en ce pays. Je signalerai ici avec plaisir les immenses développements qu'a pris ce pays depuis mon arrivée et aussi l'acquisition des vastes territoires du Nord-Ouest autrefois possédés par la compagnie de la Baie d'Hudson. Aujourd'hui la Puissance du Canada, avec ses vastes domaines, si fertiles et si riches en ressources de tout genre s'étendant du Pacifique à l'Atlantique, offre un champ immense d'exploitation au progrès et à la civilisation. L'établissement de ports sur les rives des deux océans nous permettra l'échange des produits européens et asiatiques et la vaste entreprise du chemin de fer du Pacifique, en se reliant à notre système de voies ferrées en général fera pénétrer partout l'activité en développant nos territoires non encore colonisés et en donnant de l'emploi à des milliers d'habitants du Canada. Les travaux publics en général de ce pays ont reçu l'impulsion la plus intelligente et la plus conforme à ses aspirations et il est à espérer que leur exécution, opérée dans les conditions les plus judicieuses contribuera considérablement au développement de cette confédération. En ce qui concerne les ouvriers, j'ai été heureux de voir que Sir John avait introduit durant la dernière session un bill pour assimiler la loi régissant les associations ouvrières à la loi anglaise. Car je crois que cette mesure est fort sage. Avant de m'asseoir je dois dire que je suis heureux de signaler à la tête de l'administration de ce pays des hommes éminents par leurs grands talents administratifs, et je suis sûr que leur sagesse et leur énergie ont su développer et faire grandir la Puissance du Canada. Et j'espère que la gestion importante des affaires de cette vaste Confédération sera l'avenir confiée à des mains aussi intelligentes et aussi habiles, et en terminant je dois vous remercier pour le témoignage que vous me donnez ce soir et vous donner

l'assurance que je me rappellerai toujours avec bonheur des courtes années de mon administration en Canada, où j'en ai rencontré que les sympathies les plus cordiales.

Collège des Trois-Rivières.

La Distribution des prix aux Elèves du Collège des Trois-Rivières, a eu lieu mardi matin le 25 du courant, en séance privée et après les examens ordinaires de la fin de l'année.

Nous publions plus loin la liste des prix.

On nous informe que Messieurs les Elèves finissants, ayant voulu s'associer à l'œuvre des anciens élèves dans la souscription en faveur du Collège, ont eu la générosité d'offrir la valeur de leur prix pour cette fin.

Hier, un certain nombre d'électeurs du comté de Maskinongé ont été rencontrer M. L. A. Boyer à ses moullins, et l'ont sollicité de se porter candidat. Des préparatifs avaient été faits pour le recevoir, ce qui indique assez que M. Boyer est disposé à entreprendre la lutte contre M. Caron. Nous avions cru cependant que M. Boyer ne tarderait pas à s'apercevoir qu'on se sert de lui comme d'un instrument de vengeance et rien de plus.

Nous empruntons ce qui suit à une des remarquables Lettres de la Capitale que l'Union des Cantons de l'Est publie depuis quelques mois :

Parmi les cent dix-huit bills sanctionnés vendredi dernier deux ont trait aux canaux proprement dits, trois aux télégraphes, huit à diverses compagnies d'assurance, quatre à la navigation, aux ponts et aux tunnels, quinze à des compagnies indus trielles et à des banques, et vingt-un à des compagnies de chemin de fer, — total : cinquante-huit, ou la moitié du tout. Remarquez que je signale les plus importants, c'est-à-dire ceux dont il est impossible de contester la signification, car ils ont rapport à la confédération en général. Quelle session d'un parlement canadien a jamais produit un pareil résultat ? Aucun.

Comme il est décidé que le creusement du lac St. Pierre sera poussé jusqu'à ce que l'on ait obtenu un canal de vingt-deux pieds aux eaux basses, il a été aussi décidé qu'il y aura une certaine taxe prélevée sur les navires de mer d'un tirant d'eau de plus de seize pieds qui se rendront jusqu'à Montréal. Cette taxe sera calculée de manière à ne payer que l'intérêt de l'argent emprunté pour les fins de ce creusement. Ou voit que ce ne sera pas onéreux.

Vous vous souvenez qu'il y a deux ans le maire de Londres écrivit à notre gouvernement que la conduite des volontaires canadiens en repoussant les Français, avait attiré sur eux l'admiration des Anglais à l'étranger, et qu'en conséquence une souscription était commencée parmi les membres de la famille Royale, la noblesse, la bourgeoisie et la gentry, en vue de donner un cadeau à ces dignes volontaires. L'offre ayant été acceptée nous avons vu arriver ces jours derniers une caisse de magnifiques armes destinées à l'objet en question.

Ce sont des carabines, patron Martini-Henry, choisies parmi les meilleures. Je ne sais si le cabinet a décidé quel mode de distribution il adoptera, mais le cadeau en vaut la peine.

A propos, vous savez qu'il existe un canadien du nom de Duval qui a inventé une carabine à culasse mobile dont on dit des merveilles. Eh bien ! cette œuvre vient d'être mise à l'épreuve sur l'ordre de sir Georges, et les rapports des résultats obtenus sont tellement extraordinaires que l'arme vient de partir pour l'Angleterre avec la recommandation du ministre. Je l'ai vue, elle est supérieure au fusil à aiguille prussien, au chassépot français, au snider anglais et au Martini-Henry qui à l'air en ce moment de prendre le pas en Europe sur tous ses concurrents. Le mécanisme en est d'une grande simplicité. Point de petites pièces. Rien de fragile. Point de ressort ou bonin, ce grand embarras de tous les systèmes préconisés jusqu'ici. Tout est fort, aisé à manier et d'une précision à toute épreuve. Ajoutons que le coût de l'arme aussi bien que de la modification d'une autre arme en ce patron, est des plus bas prix qui soient connus. Le fusil Duval pourrait bien avoir autant de renom que la plus huppée des machines à tuer dont l'Europe montre si fière depuis quelques années.

Au tir de Wimbledon, en Angleterre nous avons été assez heureux pour remporter l'un des plus beaux trophées, l'an dernier.

Cette année une nouvelle escouade se met en route pour tâcher de conquérir une nouvelle illustration. Vingt hommes se mettent en route, six d'Ontario, six du Québec, quatre de la Nouvelle-Brunswick et quatre de la N.-Ecosse. Bon voyage et bon jour !

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

1ere. DIVISION. 1er Prix, Désiré Houde, 2d Prix, Octave Pleau et Joseph Genest ex-æquo. Mention hon. Charles Caron, Georges Brunel, Joseph Piché et François Lessard.

2de. DIVISION. 1er Prix, Henri Gouin, 2d Prix, Gustave Lamothe et Georges Moreau ex-æquo. Mention hon. Edouard Laféche, Hector Tourigny, Chs. Malhiot et Elie Pager.

3ième. DIVISION. 1er Prix, J. Be. Gailloux, J. Be. Desilets, Olivier Moreau ex-æquo. 2d Prix, Léopold Girard, Victor Pager, Hormidas Béland et Joseph Jourdain ex-æquo.

4e. DIVISION. 1er et 2g. Victor Cossotte, 2d Prix Chs. Milotte et Eng. Laféche ex-æquo. Mention hon. Aimé Trudel, Denis Marchand.

M. le Rédacteur,

Et voilà que je suis de retour de mon excursion mortuaire à travers les tombeaux et malgré mes pressentiments je vis encore et change de sujet.

Comme on voit au printemps la diligente fabeille Qui du butin des fleurs va composer son miel, Des sottises du temps je compose mon fiel ; Je vais de toutes parts où me guide ma veine, Sans tenir en marche une route certaine ; Et, sans gêner ma plume en ce libre métier, Je la laisse au hasard courir sur le papier.

Or ce n'est plus de ce qui est écrit, bien ou mal, de côté et d'autre, que je veux parler aujourd'hui ; c'est des propos, menaces et vociférations proférées à haute voix et je pourrais dire à pleine gueule et en public ; des démanches et des menées, des tyrannies et des souplesses, des vilénies et des bassesses de certains hommes que je veux maintenant vous entretenir.

Quelques uns s'entrevoient peut être un peu offensés, les Bureaux de la Paix et notre digne greffier ainsi que quelques gros papas de notre magistrature que l'on ne trouve pas toujours trop déférente pour s'en servir, grinceront des dents, mais on le sait, les actes publics des hommes publics sont du domaine de la publicité ; alors pourquoi leur insouciance et leur apathie, pour ne pas dire leur sympathie, lorsqu'il s'agit de réprimer les scandales, ne le seraient-elles pas aussi ? Pour quoi ne pas dire à ces messieurs, vous irez jusqu'à, vous vous y rendrez, mais vous ne dépasserez pas, c'est le *non plus ultra* de votre devoir ? Vous vous en fâchez, hé bien, moi je m'en moque, j'aime mieux votre colère que vos sympathies, la première est impuissante tandis que les dernières sont ridicules ou offensantes. Un mot suffit à cet égard.

Vous voyez ces gens chambrillant, courant les rues et les places publiques qui du matin au soir ou du soir au matin, faire le tapage se chicaner, jurant, maudissant et blasphémant. Ha ! dites vous, ce sont des étrangers, des matelots, des hommes de chantiers, des cruches à whiskey en ébullition et vous laissez faire. Vous attendez une autre proie dans un filet, la prise est plus facile et votre cœur est satisfait. Vous n'entendez plus, comme je le disais en mars dernier, " l'horloge de la conscience dont le timbre ne se fait plus alors entendre dans le cœur des honnêtes diables. " A ce propos l'autre jour j'en rencontrai un ami d'ancienne date et lui dis en le saluant : Tiens, vous n'avez donc pas quitté la ville pour aller vous établir dans un petit village, comme on m'assure qu'on vous l'avait paternellement conseillé ? Ah ! me dit-il, avant d'entrer dans Jérusalem, étant près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux de ces disciples dans un village qui, leur dit-il est devant vous, vous y trouverez le poulain d'une ânesse, sur lequel personne n'a encore monté ; détachez-le, et me ramenez. Aujourd'hui ajouta-t-il en riant ;

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

Je ne compris pas trop ce discours, mais tout le monde n'est pas aussi ignorant que moi. Je ne lui en demandai aucune explication, persuadé que cette allégorie avait son but. Une autre chose, vous vous récriez, M. le Rédacteur, contre la poussière de M. Ritelot dans nos rues, hé bien, moi, je me plains aussi de ces trotteurs, de ces coureurs à fond de train qui trop souvent assomment les piétons avec leurs voitures et qui, si quelques fois n'en tuent pas quelques uns, ils en aigent de la faire, sans compter qu'ils nous recontraient. En terminant je vous dirais bien un mot de notre fête nationale, de la manière dont elle fut célébrée à Trois-Rivières, des discours éloquentes et patriotiques qui furent prononcés à cette occasion etc., mais vous le savez, pour cela il me faudrait louanger, féliciter, remercier, etc, et rien de tel ne tombe dans mes attributions d'aujourd'hui puis que je vous ai dit en commençant :

— " C'est n'est pas de passer le Célestin Pour trouver un ânon ! "

PHILOSOPHIE.

PHYSIQUE. 1er Prix, Georges Brunel et Joseph Picher ex-æquo. 2d Prix, Charles Caron, Mention hon. François Lessard.

CHIMIE. 1er Prix, Charles Caron, 2d Prix, J. Picher et G. Brunel ex-æquo. Ment. hon. Frs. Lessard.

ASTRONOMIE. 1er Prix, Jos. Picher, 2d C. Caron et G. Brunel, Ment. hon. Frs. Lessard.

HISTOIRE NATURELLE. Prix : J. Picher, Ment. hon. C. Caron, G. Brunel et F. Lessard.

RHETORIQUE. EXCELLENCE. Prix : Désiré Houde, Accessit : Octave Pleau.

AMPLIFICATION FRANÇAISE. Prix : Hercule Poisson, Octave Pleau, Auguste Beaudry ex-æquo. Ment. hon. Prosper Cloutier.

PRÉCEPTES DE LITTÉRATURE. 1er Prix : D. Houde, 2me Prix : O. Pleau, A. Beaudry, ex-æquo. Ment. Hon. H. Poisson.

HISTOIRE DU CANADA. 1er Prix : D. Houde, H. Poisson, ex-quo. 2me Prix : O. Pleau.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE. 1er Prix : D. Houde, 2me Prix : H. Poisson, P. Cloutier, ex-æquo. M. H. O. Pleau, A. Beaudry.

THÈMES LATINS. 1er Prix : D. Houde, 2me Prix : O. Pleau, M. H. H. Poisson, P. Cloutier.

VERSIONS LATINES. 1er Prix : O. Pleau, 2me Prix : D. Houde, H. Poisson, P. Cloutier, ex-æquo. M. H. A. Beaudry.

ÉTUDE DES AUTEURS GRECS. 1er Prix : O. Pleau, D. Houde, ex-æquo. 2me Prix : H. Poisson, P. Cloutier, ex-æquo.

DÉCLAMATION. Prix : Auguste Beaudry, M. H. O. Pleau, D. Houde, P. Cloutier.

BELLES-LETTRES. EXCELLENCE. Prix : Joseph Genest, Accessit. Jos. Jacques.

AMPLIFICATION FRANÇAISE. 1er Prix : J. Genest, 2me Prix : Le. Lassalle, M. H. J. Jacques et Alexandre Dugré.

PRÉCEPTES DE LITTÉRATURE. 1er Prix : J. Genest et J. Jacques, ex-æquo. 2me Prix : L. Lassalle, M. H. Dugré.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE. 1er Prix : L. Lassalle, 2me J. Genest et J. Jacques, ex-æquo. M. H. A. Dugré et Thos. Boucher.

HISTOIRE MODERNE. 1er Prix : L. Lassalle, 2me Prix : A. Dugré, T. Boucher et J. Jacques.

HISTOIRE DU CANADA. 1er Prix : L. Lassalle, 2me Prix : J. Boucher, M. H. J. Jacques et A. Dugré.

VERSIONS LATINES ET VERSIONS GREQUES. 1er Prix : J. Genest, 2me J. Jacques, M. H. A. Dugré et L. Lassalle.

COMPOSITIONS LATINES ET THÈMES LATINS. 1er Prix : J. Jacques, 2me Prix : J. Genest, M. H. L. Lassalle, A. Dugré, T. Boucher et Julia Richard.

ARCHITECTURE. Prix : L. Lassalle et J. Jacques ex-æquo. M. H. J. Richard.

CONVERSATION ANGLAISE. Prix : J. Jacques, M. H. J. Genest, L. Lassalle et A. Dugré.

TROISIÈME. EXCELLENCE. Prix : Gustave Lamothe, Accessit : Hector Tourigny.

AMPLIFICATION FRANÇAISE. 1er Prix, Gustave Lamothe, 2me Prix, Edouard Méthot, Ment. hon. Edouard Laféche et Denis Laurent Grenier.

PRÉCEPTES DE LITTÉRATURE. 1er Prix, Hector Tourigny, 2d Prix, Gustave Lamothe et Irénée Pratt ex-æquo. Ment. hon. L. D. Grenier, Edouard Laféche, John McDougall, Edouard Méthot.

HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE. 1er Prix, Hector Tourigny, 2d Gustave Lamothe, Ment. hon. John McDougall, Irénée Pratt, D. L. Grenier, Ed. Laféche.

THÈMES LATINS. 1er Prix, Gustave Lamothe, 2d Denis Laurent Grenier, Ment. hon. Edouard Laféche, Hector Tourigny, Edmond Beaudoin, I. Pratt.

VERSIONS LATINES. 1er Prix, Gustave Lamothe, 2d Irénée Pratt, Ment. hon. D. L. Grenier, Ed. Laféche, H. Tourigny, Ed. Méthot.

VERSIONS GREQUES. 1er Prix, Gustave Lamothe, 2d Prix, D. L. Grenier et John McDougall ex-æquo. Ment. hon. Hector Tourigny, Irénée Pratt, Edouard Laféche.

PROSODIE ET VERS LATINS

1er Prix, Gustave Lamothe, 2d Irénée Pratt et D. L. Grenier ex-æquo. Ment. hon. Hector Tourigny, Ed. Laféche.

GÉOGRAPHIE. Prix : Gustave Lamothe et Hector Tourigny ex-æquo, Ment. hon. John McDougall, Charles Bellemare, D. L. Grenier, Irénée Pratt, Joseph Veillet, Edouard Laféche.

INTELLIGENCE DES AUTEURS LATINS ET GRECS. Prix : Hector Tourigny, Ment. hon. Gustave Lamothe, John McDougall, Irénée Pratt.

GRAMMAIRES. Prix : Hector Tourigny, Ment. hon. Gustave Lamothe, Ed. Laféche, D. L. Grenier.

ANGLAIS. Prix : John McDougall et Gustave Lamothe ex-æquo, Ment. hon. D. L. Grenier, Irénée Pratt.

QUATRIÈME. EXCELLENCE. Prix : Henri Gouin, Accessit : George Moreau.

AMPLIFICATION FRANÇAISE. 1er Prix : Henri Gouin, G. Moreau, ex-æquo. 2me Prix : Alex. Boucher, G. Caron, M. H. Alf. Gagnon et Ant. Lebel.

THÈME LATIN. 1er Prix : Henri Gouin, G. Moreau, M. H. Chs. Malhiot, Ant. Lebel.

VERSION LATINE. 1er Prix : Georges Moreau, 2me Prix : Henri Gouin, M. H. Chs. Malhiot, Geo. Caron.

EXERCICE FRANÇAIS. 1er Prix : Geo. Moreau, H. Gouin, ex-æquo. 2me Prix : Chs. Malhiot, G. Baron, F. Boucher, ex-æquo. M. H. J. Lamy, On. Deveau.

VERSION GRECQUE. 1er Prix : G. Moreau, H. Gouin, C. Malhiot, ex-æquo. 2me, Alf. Gagnon, A. Boucher, ex-æquo. M. H. G. Caron, Z. Prince.

DEVOIRS ANGLAIS. 1er Prix : G. Moreau, H. Gouin, A. Gagnon, ex-æquo. 2me, A. Lebel, Z. Prince, ex-æquo. M. H. O. Deveau, Eugène Mayrand.

GRAMMAIRE LATINE. Prix : H. Gouin, G. Moreau, ex-æquo. M. H. Alf. Gagnon, Chs. Malhiot.

GRAMMAIRE GRECQUE. Prix : H. Gouin, G. Moreau, ex-æquo. M. H. A. Boucher, C. Malhiot, A. Gagnon.

HISTOIRE ROMAINE. 1er Prix : G. Moreau, H. Gouin, 2me A. Lebel, Chs. Malhiot, ex-æquo. M. H. G. Caron, On. Deveau.

GÉOGRAPHIE. 1er Prix : H. Gouin, G. Moreau, ex-æquo. 2me, A. Lebel, Jos. Lamy, Pierre Pepin, ex-æquo. M. H. A. Boucher, Ed. Grenier, On. Deveau.

CINQUIÈME. EXCELLENCE. Elie Pager, Accessit. Daniel St. Quentin.

THÈME LATIN. 1er Prix, E. Pager, 2d Prix, D. St. Quentin, Ment. hon. Ludger Tourigny, Ad. Barolet.

Après quatre mois de réflexions M. P. O. Trudel s'est décidé à répondre à ceux qui le sollicitaient de se porter candidat contre le Dr. Ross. C'est par une lettre en date du 14 juin qu'il répond aux résolutions de l'Assemblée tenue à Ste. Geneviève le 19 février. Nous espérons que si M. Trudel était élu il ne lui faudrait pas un aussi long temps pour prendre une décision sur les questions qui viendraient devant la chambre.

La lettre de M. P. O. Trudel n'est ni longue, ni bien explicite. Ses idées politiques, ses appréciations du gouvernement, M. le candidat de St. Tite tient tout cela sous le boisseau. Notre voisin a compris ce côté faible et il tâche d'y suppléer en nous assurant que M. Trudel a étudié constamment la philosophie depuis qu'il est à St. Tite et qu'il est bien au fait des questions sociales. On ne s'en douterait pas à lire sa lettre à M. Fiteau.

La seule question sociale qu'il traite, c'est de sa répugnance à entrer dans la politique, à abandonner "une position dont il est satisfait," pour en prendre une dont il n'est pas du tout satisfait. Pour dire ces choses-là, M. Trudel prend le ton d'un millionnaire encore plus que d'un philosophe. Voici comment il s'exprime:

"Bien que, dans mes intérêts personnels, je n'ai jamais désiré venir sur les rangs, puisqu'un mandat ne pourrait en aucune manière améliorer une position dont je suis satisfait, je crois que le devoir m'oblige de répondre favorablement à votre demande. Et en me rendant à vos désirs, je crois devoir vous informer que je n'entends pas me servir, auprès des électeurs, des moyens qui sont quelquefois employés dans les élections parce que je n'accepterai le mandat du comté qu'à la condition expresse, que le vote de la majorité des électeurs sera donné librement et spontanément.

"Ainsi je ne me propose pas de faire de démarches pour solliciter les suffrages des électeurs ni aucune dépense pour les obtenir. Je considère que la cabale et les discussions acrimonieuses, dont le Comté a tout dernièrement été le théâtre, ont eu l'effet de mettre dans les paroisses, des divisions toujours préjudiciables aux intérêts locaux, et je ne désire pas pour ma part, contribuer à augmenter ces divisions. Bien plus, je voudrais les voir disparaître, s'il était possible et le moyen de les faire disparaître est, à mon avis, de laisser aux électeurs la plus grande liberté dans l'exercice de leurs franchises électorales.

"Je désire être bien compris; je regarde la charge de mandat que comme un fardeau tellement lourd que je ne suis nullement porté à ambitionner l'honneur qui m'en reviendrait; et si le comté croyait m'offrir une faveur plutôt que de réclamer de moi un service, je prierais les électeurs d'accorder et de faire à d'autres qui en ont plus besoin que moi et qui font de la vie publique une carrière d'intrigue et un moyen de spéculation."

Nous les croyons volontiers, M. Trudel n'aspire pas aux grandeurs, et son ambition se restreint dans les limites du terre à terre; mais alors à quel titre se présente-t-il? à quel titre prête-t-il son nom à ceux qui ne songent qu'à exercer de misérables vengeances personnelles?

M. Trudel est un homme d'une intelligence distinguée, et nous sommes convaincu qu'il ne tardera pas à s'apercevoir que dans son faible état de santé et ses dispositions larmoyantes, il n'a que faire dans cette galère de la politique.

La trahison reçoit enfin sa récompense. Le Colonel Gray, le célèbre arbitre dans le partage des dettes du Haut et du Bas-Canada, est nommé juge-en-chef de la province de Manitoba. Nos amis du Haut-Canada auraient mérité de l'avoir comme juge, car ce sont eux qui ont profité de la véralité du brave colonel.

Le système de discussion le moins honnête et le plus lâche est celui qui consiste à tronquer les écrits de ses adversaires pour leur faire dire des absurdités ou des contradictions. C'est le système favori des gens qui n'ont point la force de combattre; incapables d'attaquer votre véritable opinion ils vous en prêtent une autre et se vantent avec orgueil qu'ils vous ont terrassé. Il suffit pour cela d'avoir des ciseaux et de n'avoir pas de conscience.

C'est d'après ce système qu'il a perfectionné que notre voisin a entrepris de démontrer que nous nous sommes contredit sur la question des écoles du Nouveau-Branswick. Et pour cela il publie nos articles du mois de février qu'il met en regard de nos articles du mois de juin, en retranchant tout ce qui ne fait point son affaire.

Nous avions déjà vu notre voisin publier un article de la *Civita Catholica* en disant qu'il partageait son opinion sur les "minorités majorités" tandis que s'était précisément le contraire, mais nous ne pensions pas au moins qu'il confondrait une question avec une autre.

La question qui se présentait à notre appréciation, en février, n'est pas celle qui a surgi à la fin de la session. Il ne s'est jamais agi du principe même des écoles séparées sur lequel nous sommes tous d'accord dans les provinces de Québec et d'Ontario. Il s'agissait en février de la réponse de Sir John A. Macdonald que

nous avons blâmée et que nous blâmons encore. Sir John A. Macdonald s'est trop hâté de déclarer l'acte parfaitement conforme à la constitution. Nous avons soutenu et nous soutenons que notre constitution devait être interprétée dans le sens de la plus grande liberté religieuse et politique.

Pendant que le *Journal* gardait "de Conrad le silence prudent," nous avons alors revendiqué les droits de la minorité catholique, nous avons contribué, dans la mesure de nos forces, à former cette opinion sympathique à la minorité catholique qui a prévalu dans la chambre des Communes.

La motion-Costigan n'est appuyée pas sur le principe que la loi était inconstitutionnelle, l'amendement de M. Chauveau reconnaissait implicitement que cette loi était constitutionnelle. La motion-Colby arrivait au même résultat par un moyen plus convenable dans une chambre composée d'éléments aussi divers et plus conforme à l'esprit de nos institutions parlementaires.

C'est sur ces différentes motions que nous avons exprimé notre opinion et sur le sens et la portée qu'elles pouvaient avoir. Il ne s'agissait plus de l'opinion de Sir John A. Macdonald, mais d'une affaire toute différente et il n'y a que le *Journal des Trois-Rivières* pour ne pas comprendre ces distinctions élémentaires.

Maintenant que nous sommes sûrs d'avoir \$12,000 pour la construction de notre maison de douane, c'est à nous, à nos marchands et hommes d'affaires, à voir le meilleur usage que nous en ferons. Il faut s'entendre pour recommander au gouvernement une place convenable qui en même temps ne serait pas trop dispendieuse. C'est une affaire de plus haut intérêt, et chacun doit y mettre un complet désintéressement personnel. Cette maison de douane devra durer longtemps et il est de notre devoir de la faire aussi belle que possible.

On dirait que les vaisseaux d'outre-mer prennent plaisir à donner le démenti à M. McKenzie. Nous avons eu, depuis le printemps, neuf vaisseaux transatlantiques qui ont chargé dans notre port, sans compter les barges pour les Etats-Unis. Notre port prend un accroissement marqué d'année en année. La compagnie du St. Laurent doit même faire l'acquisition de quais et établir ici une de ses agences principales. Tout cela ne peut qu'augmenter, et nous avons la ferme confiance que, après l'ouverture de nos chemins de fer de la rive nord, Trois-Rivières deviendra un des principaux ports de mer et peut-être même la tête de la navigation océanique.

A la chambre des Communes, le 1er juin, M. Macfie propose une résolution tendant à faire participer les colonies aux affaires qui touchent aux intérêts généraux de l'Empire britannique.

M. Hugessen, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, a nié que le gouvernement anglais ait jamais eu l'idée d'opérer leur séparation ou de les aliéner. Il a déclaré, au contraire, que les colonies faisant partie de la communauté britannique dont la mer seulement les sépare, il serait du devoir de l'Angleterre de défendre le Canada avec toutes ses forces comme partie intégrante de l'Empire.

M. Macfie a retiré sa résolution.

Il y a aujourd'hui réunion, à Québec, des directeurs du chemin de fer de la Rive Nord. Il s'agit, croyons-nous, de fixer le montant des réclamations de ceux qui ont fait des sacrifices pour maintenir l'organisation de la compagnie.

Lord Lisgar assistait, avant-hier, à l'inauguration d'une académie commerciale, à Montréal. Il y avait nombreuse réunion et les adresses n'ont point défilé. M. Chauveau était présent et la cérémonie a été terminée par la présentation à M. le ministre de l'Instruction Publique d'une épave d'argent, de la valeur de \$1000. C'est M. C. S. Chénier qui était chargé d'offrir ce cadeau, au nom des citoyens de Montréal.

Des dépêches de Manitoba, en date du 17 courant, nous apprennent que l'on fait signer une adresse qui devra être présentée la semaine prochaine au lieutenant-gouverneur. Cette adresse qui renferme déjà de nombreuses signatures, tant des anglais que des français, fait l'éloge de M. Archibald comme chef du gouvernement.

Les sauterelles sont très-nombreuses dans les environs de Georgetown, Dakota. On dit que les volées de chevaux viennent de la même direction. Le chef de police a mis le public en garde contre ces brigands.

Le chemin de fer de Pembina sera en opération jusqu'à la rivière du lac Rouge, le 1er août prochain. Il viendra abattre à dix milles de son confluent avec la Rivière-Rouge aux Grandes Fourches. Les steamers pourront s'y rendre en toute saison.

Le Brésil est en difficultés avec la République Argentine.

L'Espagne partage toujours son attention entre les crises ministérielles et les insurrections.

NOTES LOCALES

Depuis trois jours nous souffrons d'une chaleur tropicale. On dit que la végétation et les moissons en général s'en trouvent bien.

Si l'aqueduc ne nous a pas encore donné d'eau, au revanche il nous a donné beaucoup de poussière. En creusant pour ses tuyaux, M. Ritchot a éparpillé sur toute la largeur de nos rues une couche de sable qui s'envole maintenant en une poussière infecte. Qu'on s'empresse donc de s'entendre pour faire arroser les rues. C'est une nécessité urgente.

L'heure des élections municipales approche et tout le monde semble bien calme. Nous espérons, en effet, que les luttes seront rares, s'il doit y en avoir.

Afin d'empêcher tout malentendu, nous croyons devoir dire que M. Normand, n'étant pas un résident de la cité, ne songe nullement à se rendre aux sollicitations qui lui ont été faites pour la charge de Maire.

Dans le quartier St. Louis, M. Shortis n'aura pas d'opposition.

Dans le quartier St. Philippe, on parle de M. Henry Craig, pour le cas où M. Democour ne se présenterait pas de nouveau.

M. O. Latreille sera réélu pour le quartier Notre-Dame.

Dans le quartier Ste. Ursule on parle d'une contestation entre M. Alex. Baptist et M. P. B. Vanasse.

Nous apprenons avec plaisir que MM. Little et Cie, qui ont fait l'acquisition des limites de la succession Broster, sont décidés à construire de grandes scieries à l'embouchure du St. Maurice. Il y a encore de la place pour vingt autres scieries au-dessous des nouvelles estacades. Chacune de ces scieries est un gage de prospérité de plus pour notre ville.

Hier, au lieu de la cathédrale la cérémonie de la première communion.

On a trouvé, avant hier, aux Piles, le corps d'un jeune homme inconnu âgé d'environ 22 ans qui s'est noyé probablement dans le cours du printemps. Il portait une chemise d'étoffe barré du pays et des souliers français. Cet homme était de taille moyenne; cheveux roux, etc.

On nous dit que le rôle d'évaluation de la cité de Trois-Rivières pour 1872, comparé à celui de 1870, représente une augmentation de 88 pour cent sur la propriété foncière dans ce court espace de deux ans.



Association St. Jean-Baptiste de Trois-Rivières.

PROGRAMME DE LA FETE. 24 juin 1872.

Les membres de l'Association St. Jean-Baptiste, de l'Union St. Joseph, les pompiers et les sapeurs, les élèves du Collège, avec leur corps de musique, le corps de musique "La Trifluviennne," les élèves des Frères, etc., se réuniront sur la place du Marché aux Denrées, rue des Forges, à 8 heures, A. M., se formeront en procession et se rendront à la Cathédrale, en suivant les rues des Forges, Hart et Bonaventure.

A 8 1/2 heures, une messe solennelle sera chantée. Il y aura sermon. La quête sera au profit de l'Association.

Après la messe la procession se formera dans l'ordre suivant:

- Le vieux drapeau de l'Association St. Jean-Baptiste;
Un commissaire-ordonnateur;
Les élèves des Ecoles Chrétiennes;
Les élèves du Collège St. Joseph;
Le corps de Musique du Collège;
Les corps de métiers;
La presse;
Un commissaire-ordonnateur;
La Compagnie du Feu No. 1;
La Compagnie du Feu No. 2;
La Compagnie du feu No. 3;
La Compagnie des Zouaves-Sapeurs;
Le corps de musique "La Trifluviennne";
Un commissaire-ordonnateur;
Le drapeau de l'Union St. Joseph;
Un détachement de Zouaves-Pontificaux;
Les membres de l'Union St. Joseph avec leurs insignes;
Le St. Jean-Baptiste;
Le Jacques-Cartier;
Un Indien, etc., etc.;
Un commissaire-ordonnateur;
Le grand drapeau de l'Association St. Baptiste;
Les membres de l'Association St. Jean-Baptiste;
Le comité de Régie;
Les Vice-Présidents et les anciens Président;
Les Présidents.

La procession parcourra les rues Bonaventure, St. Olivier, Niverville, Ste. Geneviève, Julia, Royale, des Champs St. Joseph, Bonaventure, des Casernes Boulevard, St. Louis, Notre-Dame, St. François-Xavier, St. Pierre, Notre-Dame, St. Roch, Royals et se terminera à l'Hôtel-de-ville. Après la procession quelques discours de circonstance seront prononcés. Les citoyens sont priés de

décorer les rues que devra suivre la procession.

Le soir, à 9 heures, il y aura musique et feu d'artifice. Il y aura, à deux heures, P. M., un grand dîner à l'Hôtel St. Maurice; les billets d'admission se vendent chez Mass, P. A. Baudreau, H. R. Dufresne, à l'Hôtel-de-Ville et aux Bureaux du Journal et du Constitutionnel. PRIX DU BILLET.....\$2.00 Le nombre de billets est limité à 100.

M. LE RÉDACTEUR.

Après avoir écrit ma dernière correspondance je pensais redescendre la rue Platon par le côté opposé à celui que j'avais suivi en le montant, pour faire une revue des enseignes de quelques uns de ses marchands, mais je changeai d'avis; j'ai continué alors mon chemin par la rue des Forges jusqu'au pied du coteau St. Louis que j'ai gravi lentement pour visiter le champ de la mort, le cimetière, ses moelles, ses planches tumulaires, ses épitaphes, ses inscriptions etc., tout ce qui rappelle le souvenir de ceux qui ne sont plus. Je me suis agenouillé sur un petit gazon au milieu du sable fraîchement remué, pour prier et pleurer.....mais mon attention fut bientôt éveillée par plusieurs inscriptions que j'aperçus à quelque distance et je me mis de suite en frais de les examiner. Elles sont vraiment remarquables, les unes par leur beauté, leur simplicité et leur précision, les autres par un manque de goût, une ignorance et un ridicule qui feraient mal au cœur même dans tout autre lieu que celui des tombeaux ou qui portait à rire si l'on ne savait pas que notre

jeu foule peut-être des cadavres pressés encore palpitations. Pour l'édification de vos lecteurs, j'en transcris quelques unes que je prends presque au hasard, laissant de côté les noms propres afin de ne pas blesser la susceptibilité des familles ou celle des artistes; c'est surtout dans la ponctuation que quelques uns de ces derniers semblent exceller, on dirait qu'ils ont un sac à virgules et une poche de points et qu'ils pourraient facilement en fournir à toute la ville et ses alentours. Il n'en est pas de même de l'orthographe, elle manque presque complètement. Je ne puis m'expliquer pourquoi les autorités compétentes ne mettent pas l'embargo sur ces bonhommes dans un lieu funèbre, avant qu'ils ne sortent de la boutique, on n'y appose pas leur veto, car loin de l'embellir chacun doit comprendre qu'elle le déparent. Je n'en ai donc à travers les tombeaux et je lus: " Ici repose le corps de Dame—Chinevert décédé le—age de—." Puis je vis ensuite l'épithaphe d'une jeune fille de 5 ans, où tous les mots sont au masculin et chacun d'eux séparés par une virgule à peu près comme dans celle qui suit: " Ici repose, le, corps, de, Marie, Elda, enfant, de, Sévère,—décédé, le,—"

Au cimetière comme ailleurs, l'Anglais ne veut pas le céder au Français, non plus que le Français à l'Anglais, c'est tout naturel, Wolfe et Montcalm sont bien couchés ensemble, et voilà que je lis: " Doon, of, Margret,—aged, 3, years, ten, days,—." Puis presque son voisin, " Le, corps, de, J. D. L, âgé, de, 51, ans, le, 11, de, avril,—." Ensuite, " Repose, le, corps, de,—épouse, de,—Lesprance, décédé, 31, janvier 1869, âgé—de 28 ans." Un peu plus loin, " Repose le corps, de, Louise,—épouse, de,—, décédé, le, 25, mai, 1868, âgé, de, 24, ans,—." Il n'est pas rare de trouver les mots, *corp* et *épous*, ainsi écrits; mais décotez, en terminant, la prière non pas d'un mourant, mais celle d'un mort bien et dûment enterré depuis longtemps et même *cateré* à la fleur de l'âge et à l'affection de ses plus chères amours: " Cigit—enterré à la fleur de l'âge, à l'affection de sa jeune épouse et de ses nombreux amis—O vous qui êtes mes amis, priez pour moi." Oh! oui je priaï et le cœur malade, je sortis de la terre des sépultures.

Mais je n'en finirais plus si je voulais parcourir ces champs élysées dans toute leur étendue; que ces quelques remarques suffisent, je me contenterai seulement de répéter en terminant: *A bon entendeur, salut.* Quand à moi, M. le Rédacteur, je le sens, je devrai bientôt partager ce repos lugubre, je ne sais quel pressentiment m'accable, mais il me semble que je vous déris pour la dernière fois, l'heure du départ approche, il faut partir..... *souviens toi, ô homme, que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière!* Seul, abandonné de tous, accablé de chagrins, je laisse la vie sans regret comme j'ai vécu sans joie. Puis, quand je ne serai plus, qu'une main amie place à la tête de mon cercueil un petit piquet de cèdre sur lequel elle inscrira ce simple mot, *Dypela*, et si quelqu'un en passant dit seulement en lui-même, pauvre Dypela! ce sera pour mes cendres déçertes une bénédiction. Personne ne viendra verser une larme sur ma tombe, on n'y verra pas même un saul pleureur.

Alors.....alors, M. le Rédacteur, il ne me sera plus domé de me dire, Votre tout dévoué, DYPELA.

Après avoir écrit ma dernière correspondance je pensais redescendre la rue Platon par le côté opposé à celui que j'avais suivi en le montant, pour faire une revue des enseignes de quelques uns de ses marchands, mais je changeai d'avis; j'ai continué alors mon chemin par la rue des Forges jusqu'au pied du coteau St. Louis que j'ai gravi lentement pour visiter le champ de la mort, le cimetière, ses moelles, ses planches tumulaires, ses épitaphes, ses inscriptions etc., tout ce qui rappelle le souvenir de ceux qui ne sont plus. Je me suis agenouillé sur un petit gazon au milieu du sable fraîchement remué, pour prier et pleurer.....mais mon attention fut bientôt éveillée par plusieurs inscriptions que j'aperçus à quelque distance et je me mis de suite en frais de les examiner. Elles sont vraiment remarquables, les unes par leur beauté, leur simplicité et leur précision, les autres par un manque de goût, une ignorance et un ridicule qui feraient mal au cœur même dans tout autre lieu que celui des tombeaux ou qui portait à rire si l'on ne savait pas que notre

jeu foule peut-être des cadavres pressés encore palpitations. Pour l'édification de vos lecteurs, j'en transcris quelques unes que je prends presque au hasard, laissant de côté les noms propres afin de ne pas blesser la susceptibilité des familles ou celle des artistes; c'est surtout dans la ponctuation que quelques uns de ces derniers semblent exceller, on dirait qu'ils ont un sac à virgules et une poche de points et qu'ils pourraient facilement en fournir à toute la ville et ses alentours. Il n'en est pas de même de l'orthographe, elle manque presque complètement. Je ne puis m'expliquer pourquoi les autorités compétentes ne mettent pas l'embargo sur ces bonhommes dans un lieu funèbre, avant qu'ils ne sortent de la boutique, on n'y appose pas leur veto, car loin de l'embellir chacun doit comprendre qu'elle le déparent. Je n'en ai donc à travers les tombeaux et je lus: " Ici repose le corps de Dame—Chinevert décédé le—age de—." Puis je vis ensuite l'épithaphe d'une jeune fille de 5 ans, où tous les mots sont au masculin et chacun d'eux séparés par une virgule à peu près comme dans celle qui suit: " Ici repose, le, corps, de, Marie, Elda, enfant, de, Sévère,—décédé, le,—"

Au cimetière comme ailleurs, l'Anglais ne veut pas le céder au Français, non plus que le Français à l'Anglais, c'est tout naturel, Wolfe et Montcalm sont bien couchés ensemble, et voilà que je lis: " Doon, of, Margret,—aged, 3, years, ten, days,—." Puis presque son voisin, " Le, corps, de, J. D. L, âgé, de, 51, ans, le, 11, de, avril,—." Ensuite, " Repose, le, corps, de,—épouse, de,—Lesprance, décédé, 31, janvier 1869, âgé—de 28 ans." Un peu plus loin, " Repose le corps, de, Louise,—épouse, de,—, décédé, le, 25, mai, 1868, âgé, de, 24, ans,—." Il n'est pas rare de trouver les mots, *corp* et *épous*, ainsi écrits; mais décotez, en terminant, la prière non pas d'un mourant, mais celle d'un mort bien et dûment enterré depuis longtemps et même *cateré* à la fleur de l'âge et à l'affection de ses plus chères amours: " Cigit—enterré à la fleur de l'âge, à l'affection de sa jeune épouse et de ses nombreux amis—O vous qui êtes mes amis, priez pour moi." Oh! oui je priaï et le cœur malade, je sortis de la terre des sépultures.

Mais je n'en finirais plus si je voulais parcourir ces champs élysées dans toute leur étendue; que ces quelques remarques suffisent, je me contenterai seulement de répéter en terminant: *A bon entendeur, salut.* Quand à moi, M. le Rédacteur, je le sens, je devrai bientôt partager ce repos lugubre, je ne sais quel pressentiment m'accable, mais il me semble que je vous déris pour la dernière fois, l'heure du départ approche, il faut partir..... *souviens toi, ô homme, que tu n'es que poussière et que tu retourneras en poussière!* Seul, abandonné de tous, accablé de chagrins, je laisse la vie sans regret comme j'ai vécu sans joie. Puis, quand je ne serai plus, qu'une main amie place à la tête de mon cercueil un petit piquet de cèdre sur lequel elle inscrira ce simple mot, *Dypela*, et si quelqu'un en passant dit seulement en lui-même, pauvre Dypela! ce sera pour mes cendres déçertes une bénédiction. Personne ne viendra verser une larme sur ma tombe, on n'y verra pas même un saul pleureur.

—A une récente assemblée des directeurs provisoires de la "Compagnie du chemin de Fer de la Vallée d'Ottawa et de la Gatineau," à Montréal, les MM. dont les noms suivent ont été élus officiers: Alonzo Wright, Président, E. B. Eddy, Vice-Président; Dr. Duhamel, 2nd Vice-Président W. H. Walker, Sec. Trésorier; J. L. O'Hanly, Ingénieur en chef; W. McKay Wright, Solliciteur; Banque de Québec, banquiers.

Des listes de souscriptions ont été ouvertes, et il a été décidé de demander au comté d'Ottawa un octroi de \$100,000; l'hon. M. Abbott a déclaré que la compagnie de colonisation du Nord prendrait aussi des actions au montant de \$100,000.

On a confiance dans le succès de l'entreprise dont la réalisation procurera nécessairement d'immenses avantages à la vallée de la Gatineau.

—Le *Sherbrooke Gazette* dit que M. Smegster, de Sherbrooke, mit plusieurs œufs sous une poule pour être couvés. Après avoir attendu patiemment, il enleva les œufs et le brisa un à un n'y trouvant aucun vestige de poulet. Il ne restait plus que la dernière coque, laquelle étant brisée à son tour laissa échapper un crapaud de bonne grosseur qui se mit à sauter par terre. La *Gazette* ajoute que ceux qui ne voudraient pas croire à ce crapaud qui n'est certainement pas un *canard* pourraient aller le voir à son bureau.

—On dit que le meilleur orateur de l'Europe est le roi des Belges. Le discours qu'il a prononcé dernièrement au banquet qui lui a été donné, par le club du "Royal Literary Fund" de Londres a été fort admiré.

—C'est dans la ville de Dundee, en Ecosse, que s'est manifesté le premier symptôme de cette jacquerie enjaponnée, qui naturellement émeut en deux sens contraires le salon et la cuisine. Une hôtellerie de la ville a réuni une centaine de servantes convoquées par lettres, et qui se sont constituées en assemblée, avec un bureau, des secrétaires et un président. Ont été lues plusieurs lettres d'adhésion, dont les signataires expliquent leur absence par la peur de perdre leurs places avant que l'association ait pourvu à un fonds de secours. On a procédé ensuite à l'exposé des griefs qui motivait la ligue contre les maîtresses, et d'après les discours prononcés, il paraît que les servantes se plaignent entre autres:

- 1o. D'être obligées de se lever de trop bonne heure et de se coucher trop tard;
2o. D'avoir à faire la cuisine le dimanche;
3o. Mais surtout (c'est le grand grief) d'être tenues de porter une espèce de couvre-chef ou bonnet appelé vulgairement un "flag," signe distinctif de la domesticité servile. Il a été en conséquence résolu de réclamer:

1o. La condition de se lever au plus tôt à six heures du matin et de se coucher à dix heures du soir au plus tard;

2o. Une demi-journée de congé par semaine plus, deux dimanches de sortie par mois;

3o. Le droit de se coiffer en cheveux, de porter le même chapeau que les maîtresses, de se parer de bijoux et de dentelle les jours de sortie;

4o. D'être dispensées du "flag," même dans la maison, ou de le faire payer aux maîtresses qui persisteraient à l'imposer.

Ces quatre conditions du service ont été votées à l'unanimité; mais à cet égard seulement discutée sans conclusion la proposition de réclamer le droit de redevenir en soirée ses amies et de les faire danser au piano, comme l'obtiennent les servantes aux Etats-Unis.

POUR DETRUIRE LES MOUSSES DE DESUS LES ARBRES.—L'*Annuaire de jardinier* dit: Non-seulement les mousses et lichens qui affectent si généralement les arbres fruitiers, mais encore les œufs d'insectes, doivent être détruits en baignant les arbres l'hiver, d'une solution saturée de savon et de sel ou saumure.

Le tronc et les principales branches doivent être bien nettoyés d'avance avec un grattoir. Quand toutes les impuretés de l'écorce sont enlevées appliquez la solution avec un pinceau qui pénètre dans les crevasses de l'écorce. Ce procédé vaut mieux et ne sépare pas l'arbre comme les diverses sortes de gâteaux dont on se sert.

Un peu de limaille de fer dans un pot de fleurs conserve à l'eau sa limpidité et aux fleurs, leur fraîcheur. On attribue ce résultat à la combinaison du soufre des plantes avec le fer.

P. NOURRIE & Cie.

Les sous-signés, ayant ouvert, dans les magnifiques magasins ci-devant occupés par

M. J. U. Ritter,

un magasin de première classe

D'Épicerie Générale pour famille

ET

Liqueurs de toute espèce,

espèrent que leurs amis et le public voudront bien leur accorder une bonne part de leur encouragement. La plus scrupuleuse attention sera mise dans le choix des articles achetés, afin de donner pleine et entière satisfaction à toutes les pratiques.

N. B.—Ils porteront surtout un soin spécial aux tabacs, qu'ils pourront vendre à des prix beaucoup plus réduits que dans les autres magasins.

P. NOURRIE & Cie, Trois-Rivières, 1 Mai 1872.

Annonces Nouvelles

A Jean Charles Henry Craig, Marchand, de la Cité de Trois-Rivières.

Les Sou-signés, électeurs du quartier St. Philippe, ayant une entière confiance en vous, vous prient de bien vouloir consentir à vous laisser porter candidat, pour représenter ce quartier dans la Corporation, promettant de vous soutenir de notre influence et de nos voix dans un cas de contestation. Trois-Rivières, 22 juin 1872.

- Louis Lampron, père
Claude Ferron
Alex. McKelvie
Ed. Godin, père
Zéphirin Maillochon
Hernule Panneton
Eugène Dupuis
Fusée Beaumier
Moss Dupont
Ludger Aurot
Léandre St-Onge
Augustin Gauthier
Octave Caron
François Larivière
Pierre Michelin
Louis Robichon
W. T. Rickaby
Ant. N. el, père
Hyacinthe Vallière
Octave Gubé
Calixte Gobeille
F. X. Landry, fils
Sévère Duval
Joseph Dugré
Luc Prévost
F. X. Panneton
Félix Godin
Paschal Bouchard
Ant. Chénier, père
J. B. Gailloux
Jos. Thompson
A. M. Cooke
Jos. Duval
Adolphe Bal-cr
Télésphore Bissen
J. U. Ritter
Joseph Bernaque, père
Joseph Gervais
Louis Morrissette
Joseph Morrissette, père
Joseph Morrissette, fils
Ed. S. Morrissette
Benjamin Beaumier
Jos. Hamel
D. T. Morrissette
P. Morrissette
Louis Brunan
Céphas Lord
Joseph Dumont
Elie Rémillard
Barthélemy Parent, père
Hilaire Gauthier
Napoléon Charbonneau
Félix Lacombe
Charles Kieher
Alex. McKelvie, jr.
Octave Giroux
R. S. Scott
Ed. Bédard
Joseph Corbeille

—On dit que le meilleur orateur de l'Europe est le roi des Belges. Le discours qu'il a prononcé dernièrement au banquet qui lui a été donné, par le club du "Royal Literary Fund" de Londres a été fort admiré.

—C'est dans la ville de Dundee, en Ecosse, que s'est manifesté le premier symptôme de cette jacquerie enjaponnée, qui naturellement émeut en deux sens contraires le salon et la cuisine. Une hôtellerie de la ville a réuni une centaine de servantes convoquées par lettres, et qui se sont constituées en assemblée, avec un bureau, des secrétaires et un président. Ont été lues plusieurs lettres d'adhésion, dont les signataires expliquent leur absence par la peur de perdre leurs places avant que l'association ait pourvu à un fonds de secours. On a procédé ensuite à l'exposé des griefs qui motivait la ligue contre les maîtresses, et d'après les discours prononcés, il paraît que les servantes se plaignent entre autres:

- 1o. D'être obligées de se lever de trop bonne heure et de se coucher trop tard;
2o. D'avoir à faire la cuisine le dimanche;
3o. Mais surtout (c'est le grand grief) d'être tenues de porter une espèce de couvre-chef ou bonnet appelé vulgairement un "flag," signe distinctif de la domesticité servile. Il a été en conséquence résolu de réclamer:

1o. La condition de se lever au plus tôt à six heures du matin et de se coucher à dix heures du soir au plus tard;

2o. Une demi-journée de congé par semaine plus, deux dimanches de sortie par mois;

3o. Le droit de se coiffer en cheveux, de porter le même chapeau que les maîtresses, de se parer de bijoux et de dentelle les jours de sortie;

4o. D'être dispensées du "flag," même dans la maison, ou de le faire payer aux maîtresses qui persisteraient à l'imposer.

Ces quatre conditions du service ont été votées à l'unanimité; mais à cet égard seulement discutée sans conclusion la proposition de réclamer le droit de redevenir en soirée ses amies et de les faire danser au piano, comme l'obtiennent les servantes aux Etats-Unis.

POUR DETRUIRE LES MOUSSES DE DESUS LES ARBRES.—L'*Annuaire de jardinier* dit: Non-seulement les mousses et lichens qui affectent si généralement les arbres fruitiers, mais encore les œufs d'insectes, doivent être détruits en baignant les arbres l'hiver, d'une solution saturée de savon et de sel ou saumure.

Le tronc et les principales branches doivent être bien nettoyés d'avance avec un grattoir. Quand toutes les impuretés de l'écorce sont enlevées appliquez la solution avec un pinceau qui pénètre dans les crevasses de l'écorce. Ce procédé vaut mieux et ne sépare pas l'arbre comme les diverses sortes de gâteaux dont on se sert.

Un peu de limaille de fer dans un pot de fleurs conserve à l'eau sa limpidité et aux fleurs, leur fraîcheur. On attribue ce résultat à la combinaison du soufre des plantes avec le fer.

P. NOURRIE & Cie.

Les sous-signés, ayant ouvert, dans les magnifiques magasins ci-devant occupés par

M. J. U. Ritter,

un magasin de première classe

D'Épicerie Générale pour famille

ET

Liqueurs de toute espèce,

espèrent que leurs amis et le public voudront bien leur accorder une bonne part de leur encouragement. La plus scrupuleuse attention sera mise dans le choix des articles achetés, afin de donner pleine et entière satisfaction à toutes les pratiques.

Commerce

Annonces Diverses

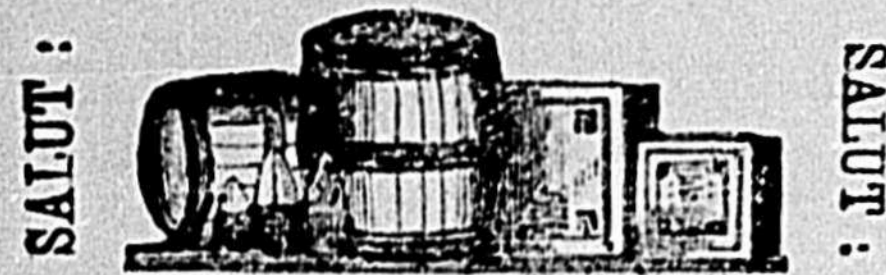
Annonces Diverses

Annonces Diverses

Médecines

Médecines

A tous ceux qui les présentes verront



P. BLONDIN, Rue du Platon

(Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.)

Offre en vente UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE d'épicerie choisies, Vins, Liqueurs, Provisions.

Venez acheter, Vous serez satisfaits. PIERRE BLONDIN. Trois-Rivières, 3 octobre 1871.

GRAND ASSORTIMENT

DE DE

Pelletteries & Chapaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison,

Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera à son magasin, pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martes, Loups-Cerviers, Originaux, Pékans, R-nards, Caribous, Loutrons, Rais-Musqués, etc., etc., etc.

LE PLUS HAUT PRIX Du Marche de Montreal. U. P. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall.

A LA FABRIQUE BURBAU

Vous trouverez des Corsets à 26 sous. Crinolines depuis un chelin et montant.

U. P. BUREAU, Trois-Rivières, 30 Août 1870.

J. C. Rousseau,



MARCHAND-ÉPICIER,

A transporté son magasin sur la RUE NOTRE-DAME, à côté de la Librairie de M. F. STOBBS. Il sollicite respectueusement une visite de tous ses amis et du public.

ALLEZ AU MAGASIN DE M. ROUSSEAU. Trois-Rivières, 28 Avril 1871.

C. Labarre & Frères,



En face du marché,

Ces Messieurs, tout en remerciant leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont eu jusqu'à ce jour, sollicitent de nouveau une visite à leur magasin, où l'on trouvera des articles de première qualité, tels que

Liqueurs, Provisions, Epicerie, etc. C. LABARRE & FRÈRES, Trois-Rivières, 17 novembre 1871.

GAUCHER & TELMOSSÉ,

Importateurs DÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, FLEUR, LARD, SAINDOUX, &c., &c., &c.

EN GROS, No. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL

15 Septembre 1871.

Voitures ! Voitures !



HILAIRE TERRIEN, Rivière-du-Loup (en haut)

A le plaisir d'informer le public qu'il continue de fabriquer des voitures de toute sorte, doubles, simples, avec soufflet ou autrement. Les voitures du plus haut prix et celles d'un prix moins élevé seront exécutées avec le plus grand soin, et toutes, avec des matériaux de première qualité.

M. Elzéar Aubry, de cette ville, est l'agent de M. Terrien. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de voitures; aussi la facilité de donner des commandes.

Trois-Rivières, 27 Mars 1872.

HOTEL COMMERCIAL.

RUE DU FLEUVE, PAR

J. B. GAUTHIER, FILS.

M. J. B. GAUTHIER, FILS, venant de prendre hôtel dans la maison ci-devant occupée par M. VIGNEAU, coin de la Rue du Fleuve et de la Rue René, espère que ses amis et le public voudront bien lui donner une part de leur patronage. Il ne négligera rien pour leur satisfaction dans choix des liqueurs et le confort de la maison.

Grande salle pour dîners et soupers. Trois-Rivières, 5 mai 1871.

AVIS.

DES personnes, sans être à l'emploi des héritiers de feu JOHN BROSTER, Ecu., s'étant permis d'acheter à crédit des effets en leurs noms, ils informent MM. les Marchands, qu'ils n'entendent être responsables d'aucune dette contractée en leur noms sans un ordre par écrit.

C. BROSTER, PHILOMÈNE BROSTER, Exécuteurs testamentaires. Trois-Rivières, 23 mai 1872.—3m

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA, Province de Québec, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure

ANTOINE VAUGEOIS, commerçant ci-devant de la paroisse St. Stanislas, maintenant de la cité de Trois-Rivières.

FAILLI. Et TELESPHORE EUSÈBE NORMAND, SYNDIC.

Judi, le quatrième jour de Juillet prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

ANTOINE VAUGEOIS, J. M. DESILETS, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 27 Mai 1872.

Le même jour et par la même requête, le soussigné demandera à la dite Cour, sa décharge comme syndic à la dite faillite.

T. E. NORMAND, J. M. DESILETS, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 27 Mai 1872.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA, Province de Québec, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure

CASIMIR VEILLETTE, commerçant, de la cité de Trois-Rivières.

FAILLI. Et TELESPHORE EUSÈBE NORMAND, SYNDIC.

Judi, le quatrième jour de Juillet prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

CASIMIR VEILLETTE, J. M. DESILETS, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 27 Mai 1872.

Le même jour et par la même requête, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge comme Syndic à la dite faillite.

T. E. NORMAND, J. M. DESILETS, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières, 27 Mai 1872.

Acte de Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de LOUIS LESIEUR, commerçant, de la cité de Trois-Rivières.

FAILLI. Je, soussigné, I. L. Clair, de la cité de Trois-Rivières, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un pli, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Orlag, en cette cité, mercredi le dixième jour de Juillet prochain à dix heures du matin pour l'examen du faillit et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le faillit est par le présent notifié d'assister.

Trois-Rivières, 31 mai 1872. I. L. CLAIR, Syndic.

L. E. GERVAIS

A l'Enseigne du



Rue Notre Dame, TROIS-RIVIÈRES.

Assortiment complet de

MARCHANDISES

De Gout Consistant en

DRAP de PILOT, MOSCOU et PRESIDENT;

DRAP A MANTEAUX, IMITATION de MOUTON, et d'ASTRACAN;

WHITNEYS, RATINES, WINCEYS, FLANELLES;

MERINOS Français, ALPACAS et toutes espèces d'ETOFFES A ROBES;

MERINOS DOUBLE, etc., etc., etc.

Aussi une grande quantité de

Convortes de Laine, Nuages

Claques de Caoutchouc.

PRIX REDUITS

Trois-Rivières, 29 Novembre 1871.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw, Conditions faciles.

T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 octobre 1870.

SIROP

DE

GOMME D'ÉPINETTE

ROUGE

DE

CRAY.

On recommande fortement ce

Sirop pour la Toux, le Rhume, l'Asthme, les Affections des Bronches

et de la Gorge.

LA GOMME D'ÉPINETTE ROUGE a toujours été la plus haute estime des indigènes du Canada, et a joui pendant longtemps d'une grande réputation pour la guérison des Affections Pulmonaires. Comme un grand nombre de nos remèdes domestiques, elle a d'abord été employée par les Sauvages qui avaient beaucoup de confiance en ses vertus.

Ju-qu'ici on a eu l'habitude de dissoudre la GOMME dans l'Esprit de Vin et de la mêler ensuite à un peu d'eau, mais la quantité d'Esprit de Vin employée pour obtenir un effet appréciable, était si considérable qu'elle détruisait entièrement les effets Balsamiques et Calmants qui caractérisent la GOMME.

Dans cette préparation la GOMME s'offre à l'appréciation du public, sous la forme d'un Sirop délicieux avec toutes ses propriétés naturelles.

PRÉPARÉ PAR HENRY R. GRAY

PHARMACIEN,

141, Grande Rue St. Laurent,

MONTREAL.

A vendre chez tous les Pharmaciens et Marchands de la campagne.

Dissolution de Société.

NOUS, les soussignés, certifions que la Société existant entre nous sous le raison social de Dénéchaud & Compagnie, est de ce jour dissoute par consentement mutuel.

M. DÉNECHAUD, J. O. BRUNELLE, Ls. BRUNELLE.

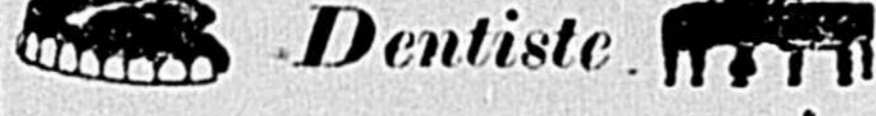
AVIS.

TOUTES personnes endettées envers la dite ci-devant Société, sont requises de payer entre les mains de LOUIS BRUNELLE & FRÈRES, seuls autorisés à régler les affaires de la dite Société.

MM. Ls. BRUNELLE & FRÈRES désirent avertir le public qu'ils continueront à tenir en leur nom le magasin ci-devant occupé par Dénéchaud & Cie.

Ls. BRUNELLE & FRÈRES. Trois-Rivières, 19 avril 1872.

DR. PAGE, Dentiste.



ET AGENT DE

Pianos, Mélodiums et

Maehines à coudre

Bureau : au-dessus du magasin de MM. LOUIS BRUNELLE & FRÈRES, rue du Platon. Trois-Rivières, juin 1872.

Avis.

LE soussigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que son moulin à vapeur est maintenant en opération et que, outre son stock ordinaire de bois sec, il a constamment en mains du bois blanchi et embouté ainsi que du bois de toutes les longueurs et grosseurs pour toutes sortes d'édifices. Il prend aussi la liberté d'annoncer à tous ceux qui apporteront du bois à son moulin, qu'il le scierra, le blanchira et l'emboutira à des conditions raisonnables.

JAMES DEAN. Trois-Rivières, 18 septembre 1871.

WILSON, BOWMAN & C^{IE}

MANUFACTURIERS DES

Machines à Coudre

DE FAMILLE DE

LOCKMAN.

Cette machine à coudre surpasse toutes les autres dans les détails les plus essentiels. Elle est plus simple et par conséquent fonctionne plus aisément. Elle est plus durable, et se plus élégamment et présente une meilleure apparence. Fonctionnant plus aisément, elle fatigue moins l'opérateur, fait plus d'ouvrage et de l'ouvrage de meilleure qualité et par conséquent est de beaucoup plus économique. Elle fait de l'ouvrage plus varié. C'est une grande épargne pour la femme, pour le temps et pour l'argent et par conséquent rencontre les instincts philanthropiques de l'humanité. Elle a subi l'épreuve de l'essai et a conquis une popularité plus grande et plus prompte qu'aucune autre machine à coudre. Les agents font plus d'argent parce qu'ils peuvent vendre des machines Lockman en moins de temps et avec moins de trouble qu'aucune autre machine à coudre. Ceux qui veulent acheter une machine à coudre s'il n'examine pas les Machines Lockman, s'ils veulent s'épargner de mésuses et des difficultés,

JOHN F. BROOKS & C^{IE}, (Successeur de Geo. HARVEY & C^{IE}.)

Agents généraux pour la Province de Québec, 317, rue Notre-Dame, Montréal.

Nous, soussignés, avons nommé PH. DE FOY, de Gentilly, notre seul agent pour les comtés de Trois-Rivières, et pour les Comtés de Nicolet et Champlain, à qui tous ordres ou lettres doivent être adressés.

JOHN F. BROOKS & C^{IE}.

Agents demandés.

Nous avons besoin d'un agent pour la Cité des Trois-Rivières et pour chaque paroisse des comtés de Nicolet et Champlain.

Conditions libérales. Ceux qui ont besoin d'un Moulin à Coudre feront bien d'en profiter, car ils auront bientôt payé leur moulin. Circulaires envoyées. Gratis en s'adressant à

PH. DE FOY, 6 avril.

Seul agent pour les comtés de Nicolet et Champlain, Gentilly, 15 Janvier 1872.

Marque de Commerce

25 ANNÉES

ENREGISTRÉE.

D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins praticiens et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'ELIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, à pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (flux blancs), la Menstruation difficile, l'Affection Scrofuleuse, les maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes Séminalles Involontaires, dans la Consommation, contre la Diarrhée et les Transpiration, etc., etc.

2o. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre, est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans les cas de Consommation, etc.

3o. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre, est de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée Dysentérique, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens, Agence générale chez IYMANS, CLARE et C^{IE}, No. 384, Rue St. P. n^o, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Laguchetière), Montréal.

1er Juin 1872.

C. C. C.

OU

Cordial Carminatif Celebre.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

C. C. C.

CORDIAL CARMINATIF CELEBRE

CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES ENFANTS SONT SUJETS.

L'action Calmante de cette préparation n'est pas due à l'Opium, remède qui procure un soulagement temporaire, mais qui, lorsqu'on en fait un trop fréquent usage, est dommageable à l'enfant dans la suite de sa vie.

L'effet du Celebre Cordial Carminatif n'est pas de faire dormir l'enfant, mais au contraire, de soulager les douleurs et par conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les pharmaciens et marchands de la campagne. Prix : 25 cents la Bouteille.

DEVINS & BOLTON,

PHARMACIENS,

Près du Palais de Justice, Montréal.

The Lightning Wizard Oil.



L'HUILE

Electrique Magicienne

DE

Richard,

EST un remède qui arrête et dissipe plus d'inclinations et de douleurs, et établit un plus parfait équilibre de tous les fluides qui circulent dans le système humain, que ne pourrait le faire, dans le même espace de temps, aucun médicament en usage.

L'Huile Electrique Magique agit directement sur les absorbants et réduit les enflures glandulaires et autres dans un temps incroyablement court, et sans aucun danger provenant de son usage dans aucune circonstance.

C'est un remède interne et externe, composé de racines, d'herbes et d'écorces, et qui repose sur des propriétés chimiques et électriques et par conséquent peut s'appliquer dans les cas de dérangements dans la circulation des fluides nerveux et vitaux. On devrait toujours en faire usage avant de faire l'essai de tout autre remède, car dans presque tous les cas, c'est le seul remède efficace pour les maladies suivantes :

Mal de tête, mal de dents, mal de gorge, diarrhée et dysenterie, névralgie, entorses, coliques et les crampes, cholera, cholera-morbus, rhumatisme, fièvre intermittente, fièvre tremblante, douleur dans le dos et les côtés, la toux et le rhume, pleurésie, surdité, l'asthme, inflammation des intestins, dyspepsie, érysipèle, battement de cœur, brûlure, engorgement, les cors, etc., etc., etc.

Gardez-la dans votre famille, la maladie arrive au moment où on s'y attend le moins.

Voyez ma signature sur l'enveloppe de chaque bouteille.

D. D. RICHARD.

Prix 25 Cts. la bouteille.

St. Célestin, 29 Janvier 1872.

LE SOTHERION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'un important découvert, c'est le SOTHERION, Papier pulmonaire, anti-asthmathique.

Ce nouveau remède longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie considérée jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes les conditions de l'infailibilité, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu. Depuis le peu de temps qu'il a commencé d'être en usage, des cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le SOTHERION est infailible contre la maladie des voies respiratoires. Il guérit la phthisie pulmonaire ou consommation, l'asthme, les bronchites, la toux nerveuse, la grippe, l'irritation de poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt général pour la France : No. 11, rue de Castiglione, Paris.

Pour le Canada : Chez le Dr. POUSSIER, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Province du Canada : EVANS, MERCEY ET C^{IE}, Montréal. Agent pour Trois-Rivières : G. EDSON, pharmacien, coin des rues Notre-Dame et du Platon. Québec, 14 juin 1871.



Proclamons la bonne Nouvelle!

Que le GRAND REMÈDE SHOSHONNES ET PILLES de l'éminent Homme-Médecin, Le Docteur Lewis Josephus de la grande Tribu des Shoshonnes, Columbia Anglaise, accomplit les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'ici l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI ? SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyoscyamin, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthe, Jalap, Scodrine, Aloes, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la médecine combinée, sont tellement et si harmonieusement classifiés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système que d'une manière très-satisfaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède attendra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des pommons, du foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'albumen ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilles Shoshonnes; ce livre, que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pilles, 25 cents la boîte.

EST un remède qui arrête et dissipe plus d'inclinations et de douleurs, et établit un plus parfait équilibre de tous les fluides qui circulent dans le système humain, que ne pourrait le faire, dans le même espace de temps, aucun médicament en usage.

L'Huile Electrique Magique agit directement sur les absorbants et réduit les enflures glandulaires et autres dans un